2019-01
DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE
046-214600603-20190125-2019_01-DE
Reçu le 29/01/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019
Convocation le 18 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU et Christelle SOUQUES-MIAN.
Étaient excusés : Madame Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Monsieur Mathieu MOLINIÉ qui donne procuration à Monsieur Patrick AMAT
Secrétaire de séance: Monsieur Anthony HENRAS

DÉPLOIEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG DE ROUFFIAC

Monsieur Jean-Louis Vendries, adjoint au maire, évoque le sujet de l'assainissement collectif à Rouffiac qui a été longuement discuté lors des derniers conseils municipaux.
La population étant partagée sur le déploiement d'un assainissement collectif, le conseil municipal souhaite connaître les habitations disposant d'un assainissement conforme ou non conforme.
La décision finale du conseil municipal sera prise lorsque cette étude sera menée et achevée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:
- **CONFIE** au syndicat AQUARESO le contrôle et l'étude de faisabilité du déploiement de l'assainissement collectif au bourg de Rouffiac.

POUR: 10
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 25 janvier 2019
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 29/01/2019
Le Maire, Albert Castadot